



Etudiant et futur papa besoin d'information

Par **fado**, le **25/05/2010** à **11:29**

Bonjour,
Je suis un etudiant en fac de droit, cette année je ne pense pas valider mon année et ma carte de séjour me sera peut etre refusé d'ici octobre par contre je voudrais savoir comment je dois faire étant donné que ma copine(elle est française) est enceinte de quelques semaines. je peux demander un statut vie privée et familiale pendant qu'elle est enceinte? qu'est ce que je peux faire pour rester avec elle en france?

Par **chris_idv**, le **02/06/2010** à **17:11**

Bonjour,
Ma suggestion dans votre situation est de vous marier et de rechercher un emploi. Dans les 2 cas vous pourrez solliciter la transformation de votre titre de séjour étudiant.
Cordialement,

Par **sami45**, le **02/06/2010** à **19:51**

attendre la naissance de ton enfant ta plein droit mais avant faire l'habitation au deux noms, preuve de vie commune et reconnaissance de l'enfant au prealable voila

Par **sami45**, le **02/06/2010** à **19:52**

pas obliger de te marier

Par **chris_ldv**, le **02/06/2010** à **21:13**

Bonjour,rnrnEn l'absence de mariage le parent d'un enfant français demandeur du titre de séjour doit obligatoirement vivre avec la mère et contribuer effectivement à l'éducation de l'enfant, notamment financièrement, et pouvoir le prouver (donc mieux vaut avoir un travail).rnrnSi la mère est bénéficiaire de l'allocation de parent isolée la Préfecture (qui vérifie désormais systématiquement auprès de la Caisse d'Allocation Familiale) refuse l'octroi du titre de séjour.rnrnSalutations,

Par **sami45**, le **03/06/2010** à **10:33**

et pour le couple pacsé, mais je sais il faut cela mon ami a moi etait sans papier pere d'un enfant français mere française, donc il a eu ces papiers sans probleme , il ne travaille pas et sans papiers mais sa concubine travaille voila , il a sa carte de 10 ans 1 an apres son titre d'1 an (algerien , se base sur les accords franco algeriens de 1968 modifier en 2001)

Par **micknrj**, le **30/05/2013** à **13:17**

bj mon fils 20ans tj au etudes domicilier chez ns va etre papa au mois de septembre sa copine idem pour avoir droit a des allocations qu est qui es plus interessant pour les futurs parents soit le pere les touches ou la fille sachant que de sont cote il y a 3 enfants a la charge des parentsrnrnmerci